

Réf: Dossier N° 158470

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « FERME AGRO-PASTORALE ACHRISMA-CI » en abrégé « FAP ACHRISMA-CI »

Siège social Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody Deux-Plateaux,
Rue des Jardins, Résidence Les Vallons, Bâtiment CALAO, 2ème
étage, Porte 49., Lot 152, Ilot 451

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 09 novembre 2022 ,
et enregistrés au CEPICI le 10 novembre 2022, il a été constitué une SARL
aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « FERME AGRO-PASTORALE
ACHRISMA-CI » en abrégé « FAP ACHRISMA-CI »

Objet : - L'étude et la réalisation de fermes pour l'élevage d'
animaux ;
- L'importation, l'exportation, l'achat, la vente, la
commercialisation, la négociation, la distribution des produits
et sous-produits de l'élevage notamment la viande
- Prestations de services
- Divers.

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'acquisition, la location et la vente de tous biens
meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de
tous établissements financiers avec possibilité de donner en
garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-
gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation
dans toute société existante ou devant être créée. Et
généralement toutes opérations financières, commerciales,
industrielles, mobilières et immobilières se rapportant
directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en
faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales
de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires,
numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et
entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody Deux-Plateaux,
Rue des Jardins, Résidence Les Vallons, Bâtiment CALAO, 2ème

étage, Porte 49., Lot 152, Ilot 451

Dirigeant(s) : M SOW GUILLAUME REMI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-06399 du 16/11/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°63017/GTCA/RC/2022 du 16/11/2022

